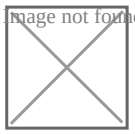

LETTRE CONCERNANT UN ENTRETIEN PREALABLE A UN LICENCIEMENT

Par **saglion**, le **12/12/2011** à **14:49**

Bonjour

Voici les faits :

Mon employeur me convoque dans son bureau il y a dix jours. Il souhaite que je signe une lettre concernant mon licenciement (je n'étais pas au courant qu'il envisageait de me licencier. Je ne lis pas la lettre, refuse de la signer. Alors, Il me dit qu'il va me l'adreser par courrier AR.)

Le lendemain, je reçois un mail m'indiquant qu'il va m'adresser un courrier postal AR me convoquant à un entretien ce vendredi (sans en indiquer le motif)

J'ai bien reçu l'avis de passage du facteur concernant la lettre mais ne suis pas allé la chercher et envisage de ne pas y aller.Je pense m^me me mettre en arrêt maladie jeudi et vendredi afin d'avoir une excuse pour ne pas aller à cet entretien préalable. Le but gagner du temps , une semaine ou deux sur la procédure de licenciement, (pour les assedics)

Qu'en pensez vous? Quels sont les risques si je ne me présente pas? Son email a t il une valeur? (Sachant que la Déléguée du Personnel est la copine du DG. Je n'ai donc aucune confiance en sa présence pendant l'entretien, elle va m'enfoncer au lieu de m'aider)

En vous remerciant vivement par avance de vos lumières.

PS: Je compte les mettre aux prud'hommes et selon le conseil de l'inspectrice du travail , porter plainte contre le DG pour harcelememnt moral.

Par **P.M.**, le **12/12/2011** à **16:13**

Bonjour,
Votre démarche ne sert à rien car c'est la date de la première présentation par la poste qui compte et le fait que vous ne vous présentiez pas à l'entretien préalable n'est pas susceptible de retarder la procédure même si vous êtes en arrêt-maladie, en revanche, vous perdez la possibilité en dehors de pouvoir vous y faire assister, de vous expliquer sur les griefs retenus par l'employeur à moins que ce soit un licenciement économique...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés